Nations Unies S/PV.4197



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4197e séance

Vendredi 15 septembre 2000, à 12 h 50

New York

Président :	M. Ouane	(Mali)
Membres :	Argentine	M. Mársico
	Bangladesh	M. Ahsan
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Doutriaux
	Jamaïque	Mlle Thomas
	Malaisie	M. Hasmy
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/785).

00-64476 (F)

La séance est ouverte à 12 h 50.

Adoption de l' ordre du jour

L' ordre du jour est adopté.

La situation entre l' Érythrée et l' Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l' Éthiopie et l' Érythrée (S/2000/785)

Le Président : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l' examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l' accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l' Érythrée, document S/2000/785. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/867, qui contient le texte d' un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n' entends pas d' objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l' absence d' objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d' Irlande du Nord, États-Unis d' Amérique.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l' unanimité en tant que résolution 1320 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l' examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 55.